

REGLEMENT DU CCVENCE Section VTT

I – PRESENTATION

Le club **CC Vence** est une structure, association loi 1901, affiliée à la Fédération Française de cyclisme et fonctionne grâce à des bénévoles. Le club est sous la responsabilité de son président.

La section VTT est une structure d'accueil ayant pour but de faire découvrir et aimer le sport et particulièrement le vélo à travers la vie associative et la diversité de ses activités proposées.

Tous les cyclistes doivent être en possession d'une licence FFC de l'année en cours et sont donc membres à part entière du club auquel ils adhèrent.

L'objectif global de la section VTT est d'amener le jeune à être autonome, par la pratique, la découverte et l'acquisition d'un ensemble de connaissances sur le VTT et son pilotage.

II – FONCTIONNEMENT

HORAIRES DES ENTRAINEMENTS

Les entraînements se déroulent en période scolaire :

- Tous les mercredis pour les très jeunes
- Tous les samedis pour les plus de 12 ans

Le point de rendez-vous habituel est sur le parking de du bois de la Sine ou sur le parking en dessous de Gamm Vert à côté de la déchetterie. Le lieu est précisé d'une semaine sur l'autre et sera également noté sur le site du CCVence rubrique VTT/ Programme du mois

En cas de conditions météorologiques difficiles (neige, pluie, grand froid, canicule,...) ou de non disponibilité des personnes d'encadrement une séance pourra être annulée.

L'information sera transmise par sms et/ou courriel dès que la décision d'annulation aura été prise.

Rendez-vous et pointage des présents se fait à 9h00. Le jeune doit se présenter dès son arrivée auprès de son entraîneur. La séance en début de saison, dure 2 heures pour se terminer donc vers 11h00.

En janvier la fin de l'entraînement sera précisé en fonction de l'éloignement du parcours choisi.

Nous ne laissons jamais un enfant seul à l'issue de la séance. Merci de prendre vos dispositions pour être à l'heure ou de prévenir en cas de retard.

ENCADREMENT ET RESPONSABLES DE LA SECTION

Le Président du Club est le responsable administratif de la section VTT.

Les moniteurs du Club sont responsables pédagogiques de la section VTT.

L'encadrement des séances est assuré autant que possible par un moniteur diplômé d'Etat. En cas d'indisponibilité de sa part, des bénévoles sont présents pour accueillir les jeunes et animer la séance.

Ces personnes ont la formation et/ou l'expérience requises pour encadrer les activités proposées aux enfants.

L'équipe d'encadrement est constituée pour la plupart de bénévoles. Leur disponibilité peut varier en fonction de leurs contraintes personnelles, familiales et professionnelles.

IV – ADMISSION

La section VTT est ouverte à tous les jeunes à partir de 8 ans.

DOSSIER D'INSCRIPTION

Pour toute inscription, un dossier est remis aux parents ; ils devront le retourner dûment complété et signé.

Ce dossier comprend :

- La fiche d'inscription au Cyclo Club de Vence
- La demande de licence, entièrement complétée, notamment le cadre réservé au médecin traitant et le formulaire d'assurance.
- L'acceptation du présent règlement intérieur signé par les parents et par l'enfant
- L'autorisation parentale
- Le chèque de règlement correspondant au montant de la licence FFC et à l'adhésion au CCVence

COMMUNICATION

L'information se fait essentiellement par l'intermédiaire du site du CCVence de notre page Facebook, par courriel et SMS. Il est donc indispensable de fournir des coordonnées complètes et valides tant téléphone qu'adresse mail.

ESSAI :

Tout nouvel adhérent bénéficie d'une séance d'essai.

L'encadrement se réserve le droit de refuser un jeune qui manquerait de motivation ou dont les performances physiques ne lui permettent pas de poursuivre l'activité. L'adhésion ne sera effective qu'après la séance de test qui permettra de savoir si le jeune a les aptitudes, la motivation et le matériel adapté à la pratique du VTT.

III – LA VIE de la SECTION VTT

INFORMATIONS SUR LES ACTIVITES

Certaines informations peuvent être portées sur le site internet du club mais seront en principe relayées par mail ou SMS et également communiquées à l'enfant lors de l'entraînement.

PRESENCE ASSIDUE DES JEUNES

La section VTT n'est pas une garderie mais le lieu privilégié pour l'apprentissage des activités VTT, favorisant le développement de l'autonomie à vélo mais aussi dans la vie en général.

Chaque séance s'inscrivant dans une progression globale, une présence régulière, et une participation assidue à l'ensemble des activités est demandée.

L'absence d'un jeune devra être signalée au moniteur responsable dès que possible.

En cas de manquements répétés aux règles de sécurité (mise en danger de sa propre sécurité et/ou celle des autres) aux règles de vie commune, telles que le respect d'autrui, du matériel ou de la nature, si le jeune perturbe les séances par son comportement (non-respect des consignes, tricherie, mauvaise volonté ...), l'encadrement en informe les parents et prend des mesures adaptées qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.

ROLE DES PARENTS DANS LA VIE DU CLUB

Les parents qui souhaitent accompagner lors des entraînements sont les bienvenus.

Lors des déplacements (notamment en compétition), le transport et l'accompagnement des enfants et des vélos sont à la charge des parents.

CC Vence est un club organisateur de loisirs et de compétitions, nous demandons aux parents un effort de participation à leurs mises en œuvre.

Les parents se doivent d'être présents dans les manifestations du club sauf en cas d'empêchement valable.

MATERIEL

Il faut posséder un VTT (24 ou 26, 27 ou 29 pouces) léger en très bon état et en vérifier le fonctionnement avant chaque séance : pression des pneus, serrage des roues, passage des vitesses et efficacité des freins.

Chaque jeune doit toujours avoir avec lui une chambre à air de rechange adaptée à sa roue et une pompe.

Prévoir également un en-cas (barre de céréales) et de l'eau dans un porte bidon fixé au vélo ou dans un sac à dos de type « camelback.»

TENUE :

Le port du casque à coque rigide et les gants adaptés à la saison sont obligatoires.

Le port de la tenue du CCVence est fortement souhaité pendant les entraînements et obligatoire pendant les compétitions.

Par temps froid ou pluvieux, une veste coupe-vent respirante est nécessaire.

Le bon de commande sera joint au dossier d'inscription.

Les parents s'engagent à vérifier avant chaque séance que leur enfant est bien équipé.

LA COMPETITION

Le CC Vence est affilié à la **Fédération Française de Cyclisme (FFC)**. Ceci permet aux jeunes qui le souhaitent d'orienter leurs entraînements dans un but de compétition, sans la rendre obligatoire. Ils pourront ainsi participer aux différentes compétitions de la région

En VTT, les compétitions se déroulent souvent en épreuves combinées (le règlement de chaque TDJV (Trophée Départemental du Jeune Vététiste), vous sera envoyé en début de saison. Elles sont ouvertes à partir de la catégorie Poussins (7/8 ans) sauf pour la descente et jusqu'à la catégorie cadets (15/16 ans).

Nous conseillons aux enfants dès les petites catégories de découvrir la compétition. L'entraînement en devient plus motivant dans un but de progression.

IV – CONDITIONS PARTICULIERES

APPLICATIONS ET LIMITES

Ce règlement ne peut être définitif. Il se doit d'évoluer en fonction des nécessités que feront apparaître les pratiques ou un changement de statut du club.

Toute modification sera établie en réunion et soumise à l'approbation du bureau de l'association. Le responsable de la section VTT est chargé de l'application du présent règlement intérieur.

L'admission d'un jeune à la section VTT ne pourra être effective qu'après l'acceptation de ce règlement.

ACCEPTATIONS DU REGLEMENT

Le responsable légal de l'enfant :

Je soussigné(e)

Lien : père, mère, tuteur (entouré le bon champ) de l'enfant :

.....né(e) le/...../.....

Reconnait avoir pris connaissance du règlement de la section VTT du CC Vence et l'accepte en l'état.

Fait à Vence en double exemplaire, le : __ __/ __ __/ __ __

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Le vététiste

Je soussigné(e)adhérant à la section VTT du
CC Vence reconnaît avoir lu le règlement de l'école de VTT.

Fait à Vence le : __ __/ __ __/ __ __

Signature :